

Vaillantes Pétarelles de l'Ouest

BULLETIN D'INSCRIPTION PUCES AUTO-MOTO 2025

PIECES ET VEHICULES ANCIENS D'AVANT 1985

NANTES - Parc d'expositions de La BEAUJOIRE

Mise en place le samedi 11 janvier de 15h à 19h30 ou le dimanche de 6h à 7h45

Ouverture au public le dimanche 12 janvier à partir de 8h

Attention : Pour l'installation et le repli des stands l'accès aux 2 niveaux du grand palais est interdit à tout véhicule

	Professionnel	
Ville :		
Mail:		
	Siret :	
	Miniatures	
	Documentation	
	Autres :	
Stand réserv	vé par unité de 2ml	
res hors mur	:x 7 € / ml =	€
es murs :	x 11,50 € / ml =	€
nent	(Fournies selon disponibi	lité)
Chèque	Espèces	
NOUS RETOU	RNER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2	2024
	Ville : Mail : ires hors mur es murs : nent	Prénom : Ville : Mail : Siret : Miniatures Documentation Autres : Stand réservé par unité de 2ml ires hors mur : x 7 € / ml = es murs : x 11,50 € / ml =

Le BI signé + chèque libellé à l'ordre de VPO + enveloppe timbrée sont à retourner à :

V.P.O - 30 rue de la Vieille Saulze 44410 La Chapelle des Marais

E-mail: vpo.nantes@gmail.com Renseignements au 06 85 78 58 94

Critères d'inscription

L'inscription est donnée en priorité aux exposants ayant déja participé aux Puces.

Pour les nouveaux, compte-tenu des cotas mis en place pour chaque type de prestations, l'envoi d'un bulletin et du paiement ne signifie pas l'acceptation de l'inscription. Il est donc impératif de prendre contact par téléphone ou mail pour connaître les disponibilités.

Règlement

Les Puces sont réservées exclusivement à la vente des pièces et véhicules datant d'avant 1985 Les pièces, objets ou documentation doivent être directement en rapport avec l'automobile, la moto ou le cyclo, VPO se réserve le droit d'interdire l'ouverture des stands ne respectant pas ces critères

L'exposant s'engage à respecter les limites de la surface louée. L'installation de son stand ne doit pas empiéter sur les allées de circulation du public et sur les autres stands.

Le démontage des stands se fera à partir de 17h, heure de fermeture de l'accès au public.

Après repli, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

Des parkings sont à disposition des exposants dans l'enceinte du parc de la Beaujoire.

Il est formellement interdit de stationner sur les pelouses.

Pour pénétrer à l'intérieur du parc la présentation d'un "PASS" par véhicule est obligatoire.

Ce PASS avec le nom de l'exposant et l'immatrculation de son véhicule est délivré lors de l'inscription.

Pour l'envoi du PASS, il est demandé de nous faire parvenir une enveloppe timbrée à votre adresse.

Les camping-cars ne sont pas autorisés à stationner la nuit dans l'enceinte du parc des expositions

Signature obligatoire précédée de "lu et approuvé"

Accès

Prendre la sortie N° 40 du périphérique.

L'accès des exposants au parc de la Beaujoire se fait par l'entrée N° 2 (Coté périphérique).